



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 15 mai 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéo conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéo conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéo conférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéo conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéo conférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en vidéo conférence

Est également présente, à l'hôtel de ville, l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement



No de résolution
ou annotation

- 6.2 Adoption – Règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 2020-684 visant l'entretien des terrains et certaines nuisances
- 6.4 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-684 visant l'entretien des terrains et certaines nuisances
- 6.5 Dépôt du rapport financier 2019
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 803, 16, avenue d'Amiens – Ajout d'un garage attenant au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-05-051

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-05-052

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :



No de résolution
ou annotation

2020-05-053

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 avril 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 15 mai 2020 au montant de 182 469.09 \$ dont :

- 103 082.96 \$ sont des comptes payés;
- 79 386.13 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », la greffière-adjointe dépose le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-05-054

6.1 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-681 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT les articles 4, 6, 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que la pratique de certaines activités nautiques génère des vagues et cause des dommages importants à l'environnement et à certains biens;

CONSIDÉRANT que ces activités ainsi que d'autres comportements constituent des nuisances et font l'objet de nombreuses plaintes des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant le présent règlement, la Ville souhaite favoriser la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, ainsi que la sécurité des plaisanciers, la protection de l'environnement et la tranquillité de ses riverains;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'imposer des normes à la pratique de certaines activités nautiques;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-019 de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les membres du conseil municipal à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication disponible;

CONSIDÉRANT que les personnes ayant des commentaires relativement à ce projet de règlement sont priées de les acheminer à administration@villedesterel.com avant le 21 mai 2020 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT que, dans une note publiée sur le site Internet de la Ville et retranscrite ci-haut, l'intégral du projet de règlement a été rendu disponible le 13 mai 2020 et que le public a été informé des façons d'acheminer des commentaires;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-05-055

6.2

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-682 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 17 janvier 2020, le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* autorise le Conseil à imposer et à prélever sur le territoire de la ville, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le Conseil de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en deux versements;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 pour limiter la propagation du virus COVID-19;

CONSIDÉRANT que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;



No de résolution
ou annotation

Correction
d'une erreur
qui apparaît
de façon évidente

CONSIDÉRANT que la Ville désire venir en aide à ces contribuables en repoussant la date d'échéance du deuxième versement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 17 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro ~~2020-684~~ ²⁰²⁰⁻⁶⁸² a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 17 avril 2020 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dyzak, sur le site Internet de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à déposer leurs commentaires par rapport au projet de règlement et ce, avant le 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

* Le Conseiller François Richer-Laflèche s'absente à 17 h 16

6.3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-684 VISANT L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET CERTAINES NUISANCES**

Avis de motion est donné par Monsieur Stefan Tremblay à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2020-684 visant l'entretien des terrains et certaines nuisances.

* Retour du Conseiller François Richer-Laflèche à 17 h 17

6.4 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-684 VISANT L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET CERTAINES NUISANCES**

CONSIDÉRANT les articles 4, 6, 19, 59, 95 et 96 de la *Loi sur les compétences municipale*;

CONSIDÉRANT qu'un mauvais entretien d'un terrain peut constituer une nuisance;

CONSIDÉRANT la Ville souhaite favoriser le bon entretien des terrains et de saines pratiques environnementales;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'imposer des normes concernant l'entretien des terrains;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné séance tenante;

2020-05-056



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-019 de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les membres du conseil municipal à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication disponible;

CONSIDÉRANT que les personnes ayant des commentaires relativement à ce projet de règlement sont priées de les acheminer à administration@villedesterel.com avant le 21 mai 2020 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT que, dans une note publiée sur le site Internet de la Ville, l'intégral du texte du projet de règlement a été rendu disponible le 13 mai 2020 et que les citoyens ont été informés de la façon d'acheminer leurs commentaires relativement à ce projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2020-684 visant l'entretien des terrains et certaines nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2019 et le rapport de l'auditeur. Ce rapport est transmis électroniquement au ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et une copie est conservée aux archives de la Ville.

7. **URBANISME**

2020-05-057

7.1 **P.I.I.A. – LOT 5 508 803, 16, AVENUE D'AMIENS – AJOUT D'UN GARAGE ATTENANT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'architecture;
- description des matériaux;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-0510, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, à la condition que le coefficient d'emprise au sol ainsi que les proportions du garage par rapport au bâtiment principal soient recalculées et conformes;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal, tel que déposé par le requérant et ce, à la même condition que celle suggérée par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

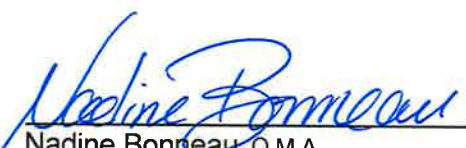
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 19, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Nadine Bonneau, O.M.A.
Assistante-greffière

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

2020-05-058

**Liste des comptes payés
Au 15 mai 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	07-04-2020	10406	5 000.00 \$
Nancy Lachaine	07-04-2020	10407	240.00 \$
Luc Lafontaine	07-04-2020	10408	225.00 \$
Mathieu Quevillon	07-04-2020	10409	240.00 \$
Bell Conférence	29-04-2020	10412	74.19 \$
Mathieu Bouchard	29-04-2020	10413	1 121.01 \$
Distribution EauxMax Enr.	29-04-2020	10414	213.50 \$
Juteau Ruel Inc.	29-04-2020	10415	87.58 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	29-04-2020	10416	23 381.14 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	29-04-2020	10417	615.86 \$
SEAO Constructo	29-04-2020	10418	49.08 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	29-04-2020	10419	367.95 \$
Michel Langevin	06-05-2020	10420	3 182.29 \$
Bell Canada	30-04-2020	Internet	0.56 \$
Bell Canada	30-04-2020	Internet	555.31 \$
Bell Canada	30-04-2020	Internet	500.14 \$
Le Service de perception retraite Québec	30-04-2020	Internet	1 766.17 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-04-2020	Internet	6 633.12 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	363.85 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	48.65 \$
Mastercard Banque Nationale	30-04-2020	Internet	5 343.35 \$
Revenu Québec	30-04-2020	Internet	408.99 \$
Revenu Canada	30-04-2020	Internet	1 845.72 \$
Revenu Canada	30-04-2020	Internet	8 628.54 \$
Revenu Québec	30-04-2020	Internet	29 002.08 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	30-04-2020	Internet	940.51 \$
Supérieur Propane	30-04-2020	Internet	4 120.20 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	207.99 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	455.94 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	685.03 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	707.10 \$
Bell Canada	30-04-2020	Internet	0.99 \$
Bell Canada	30-04-2020	Internet	555.31 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	1 634.89 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	28.35 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	1.97 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	382.61 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	29.34 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	2 551.38 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	30-04-2020	Internet	20.93 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	339.72 \$
Ultramar Ltée	30-04-2020	Internet	455.99 \$
Total payé			103 082.96 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 15 mai 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech soc. de Gestion de l'eau Inc.	15-05-2020	10422	1 666.61 \$
Maxime Beauchamp	15-05-2020	10423	240.00 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	15-05-2020	10424	220.73 \$
Cotelco	15-05-2020	10425	482.90 \$
Cummins Canada ULC	15-05-2020	10426	4 078.68 \$
Dicom Express	15-05-2020	10427	24.89 \$
Effigiart Inc.	15-05-2020	10428	239.15 \$
Équipe Laurence	15-05-2020	10429	3 794.18 \$
Fournitures de Bureau Denis	15-05-2020	10430	810.10 \$
Villemaire Pneus et Mécanique	15-05-2020	10431	251.97 \$
GDG Environnement	15-05-2020	10432	49 287.48 \$
Groupe Gagnon	15-05-2020	10433	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	15-05-2020	10434	187.18 \$
J.-René Lafond Inc.	15-05-2020	10435	505.89 \$
Lithographie André Lachance Inc.	15-05-2020	10436	919.80 \$
Machinerie Forget	15-05-2020	10437	3 628.75 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	15-05-2020	10438	3 268.98 \$
Michelle Sullivan Communications	15-05-2020	10439	718.59 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	15-05-2020	10440	1 318.61 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	15-05-2020	10441	1 444.11 \$
Brandt	15-05-2020	10442	803.38 \$
Pharmacie R. Carignan	15-05-2020	10443	27.09 \$
Brébeuf Mécanique de procédé Inc.	15-05-2020	10444	413.35 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	15-05-2020	10445	402.41 \$
Sani-Dépôt	15-05-2020	10446	140.16 \$
UMQ	15-05-2020	10447	101.44 \$
URBA+Consultants	15-05-2020	10448	2 874.38 \$
Usinage Lac Masson Inc.	15-05-2020	10449	339.92 \$
Fournitures de Bureau Denis	15-05-2020	10450	365.09 \$
LBEL Inc.	15-05-2020	10451	778.57 \$
Total à payer			79 386.13 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière